

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :  
diminuer, c'est possible

## FICHE ACTION 36 (AXE 5)

### RENFORCER LE SUIVI DE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Structure pilote : DGAI

Structures associées : ANSES (Lyon, Ploufragan, Maisons-Alfort, Fourgères)

Structures consultées : SIMV

Mesure en lien avec les actions suivantes : 38, 40

#### Tableau de bord

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 29 juin 2012

#### 1. Contexte et enjeux

##### 1.1. Contexte national et européen

Dans les années 1990, l'utilisation de certains antibiotiques comme additifs en alimentation animale a été examinée et évaluée par des comités scientifiques européens, en raison de la possibilité de développement chez l'animal de bactéries présentant des gènes de résistance, possiblement transférables à des bactéries de la flore gastro-intestinale humaine par voie alimentaire. Ces comités ont recommandé à la Commission européenne et aux Etats membres la mise en œuvre de programmes de surveillance de la sensibilité aux additifs antibiotiques, sur les entérocoques présents chez les porcs et les poulets de chair. L'utilisation des antibiotiques en tant qu'additifs en alimentation animale a été ainsi interdite dans l'UE en 2006.

De plus, les réflexions conduites au niveau international (Organisation mondiale de la santé – OMS, Organisation mondiale de la santé animale - OIE), européen et national sur les actions à entreprendre concernant ces problèmes de résistance, s'accordent sur la nécessité de mettre en place des systèmes de suivi, notamment sur les bactéries prélevées sur des animaux sains destinés à la consommation humaine. Les résultats de ce suivi peuvent être utilisés pour évaluer l'exposition des consommateurs à des bactéries résistantes et apprécier l'impact des pratiques d'utilisation des antibiotiques en élevage sur la résistance des bactéries présentes chez les animaux.

Ainsi, depuis 1999, la direction générale de l'alimentation du ministère en charge de l'agriculture et l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses, anciennement agence française de sécurité sanitaire des aliments – AFSSA) réalisent conjointement la surveillance de la résistance aux antibiotiques, dans les denrées animales et d'origine animale.

Cette surveillance comporte trois dispositifs :

- les plans de surveillance, mis en place par la DGAL ;
- le réseau « Salmonella », animé par le laboratoire national de référence (LNR) Salmonella situé au laboratoire de sécurité des aliments de l'Anses à Maisons-Alfort ;
- le réseau « Résapath » animé par les laboratoires de l'Anses à Lyon et à Ploufragan.

## **1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)**

- DIRECTIVE 2003/99/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 17 novembre 2003 sur la surveillance des zoonoses et des agents zoonotiques, modifiant la décision 90/424/CEE du Conseil et abrogeant la directive 92/117/CEE du Conseil

- REGLEMENT (CE) N° 2160/2003 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 17 novembre 2003 sur le contrôle des salmonelles et d'autres agents zoonotiques spécifiques présents dans la chaîne alimentaire

- RECOMMANDATIONS DE L'EFSA CONCERNANT LA SURVEILLANCE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE (sauf *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline, avis à venir) : Technical specifications on the harmonised monitoring and reporting of antimicrobial resistance in Salmonella, Campylobacter and indicator Escherichia coli and Enterococcus spp. bacteria transmitted through food EFSA Journal 2012;10(6):2742

## **1.3. Rappel des objectifs de la mesure**

- Suivi de l'évolution des résistances par des plans annuels de surveillance pilotés par la DGAL
- Renforcement de la coopération internationale entre les organismes nationaux et européens concernés (AESAs, centres de référence, ENV, réseaux de surveillance des bactéries sentinelles et pathogènes) ;
- Poursuite de la participation de la France au projet ESVAC (suivi et comparaison des consommations des antibiotiques au niveau européen à partir des données fournies par chaque Etat membre) ;
- Elaboration de tableaux de suivi comparatifs des consommations d'antibiotiques et des résistances bactériennes pour la médecine humaine et la médecine vétérinaire.

## **1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre**

- Réalisation des plans de surveillance par des prélèvements sur la chaîne alimentaire (notes de service de la DGAL) ;
- Missions d'experts de la DGAL et de l'Anses pour la coopération internationale et la participation au projet ESVAC ;
- Consultation possible des tableaux de suivi comparatifs sur un site internet.

## **1.5. Estimation des besoins de financement**

Plans de surveillance de l'antibiorésistance : 15 000 €/an pour environ 200 échantillons, hors coût de personnel (BOP 206 sous action 29).

## 2. Suivi et réalisation de la mesure

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Conduite de plans annuels de surveillance de la résistance des bactéries sentinelles et zoonotiques dans les filières <b>porcines et avicoles</b> (objectif : 200 prélèvements par filière)	Décembre 2012 (pour le plan 2012)			Ces plans se reconduits chaque année. Pour 2012, ces plans sont définies par note de service (Note de service DGAL/SDSPA/N2012-8005 du 4/01/2012)
Edition et publication du bilan des plans de surveillance de la résistance des bactéries sentinelles et zoonotiques dans les <b>porcines et avicoles</b>	Juin 2014			Le bilan publié dans le rapport FARM de l'ANSES est biennal
Conduite en 2012 de plans de surveillance de la résistance des bactéries sentinelles et zoonotiques dans les filières <b>veaux et lapins</b>	Décembre 2012			Ces 2 plans sont définis par notes de service (Note de service DGAL/SDSPA/N2012-8020 du 19/01/2012 et Note de service DGAL/SDSPA/N2012-8025 du 30/01/2012) En fonction du bilan de ces plans de surveillance, ils pourront être reconduits ou adaptés pour 2014 par convention avec l'ANSES
Edition et publication du bilan des plans de surveillance de la résistance des bactéries sentinelles et zoonotiques dans les filières <b>veaux et lapins</b>	Juin 2014			Le bilan publié dans le rapport FARM de l'ANSES est biennal
Réunion DGAL LNR-ABR et OP pour envisager l'évolution en 2014 des plans de surveillance de la résistance des bactéries sentinelles et zoonotiques dans les filières animales	Janvier 2013			
Mise en ligne d'un tableau comparatif des consommations	Janvier 2014			

d'antibiotiques et des résistances bactériennes pour la médecine humaine et la médecine vétérinaire				
---	--	--	--	--